



Expertise Comptable - Audit & Conseil

FOOTBALL CLUB DE L'OUEST TOURANGEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2022

RMA Audit

Siège social • 1, route des Deux Lions • 37200 Tours • 02 47 71 50 50 • tours@rma-ec.fr

RMA Audit • SAS au capital de 133 518,75€ • RCS TOURS 342 934 502 • N° TVA intracommunautaire FR81342934502
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Région Centre Val de Loire
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

www.rma-ec.com

FOOTBALL CLUB DE L'OUEST TOURANGEAU

Complexe de La Haye
37510 BALLAN MIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 Juin 2022

A l'assemblée générale de l'association FOOTBALL CLUB DE L'OUEST TOURANGEAU,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOOTBALL CLUB DE L'OUEST TOURANGEAU relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice du 30 Juin 2021 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

• La note relative aux « contributions volontaires en nature » qui expose l'absence d'évaluation des heures effectuées de bénévoles sur l'exercice.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlé l'application du règlement n°2018-06 de l'ANC ainsi que la séparation des exercices des exercices dans le traitement comptable des subventions.

IV - Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport financier annuel ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

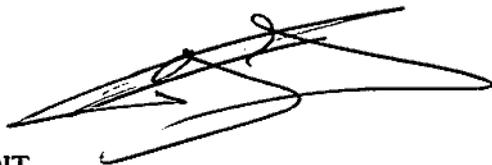
garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOURS,
Le 25 octobre 2022



RMA AUDIT
Société de commissaires aux comptes
Représentée par Fabien GOFFINET

Bilan Actif

Football Club de l'Ouest Tourangeau

Actif		Au 30/06/2022			Au 30/06/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	1 950	1 822	127	443
	TOTAL		1 950	1 822	127	443
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	47 930	37 024	10 905	12 811
	TOTAL		47 930	37 024	10 905	12 811
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Actif immobilisé	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	3 956		3 956	5 705
	TOTAL		3 956		3 956	5 705
		Total I	53 836	38 847	14 988	18 960
Actif circulant	Stocks et en cours		5 013		5 013	4 623
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	55 444		55 444	7 020
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	22 788		22 788	43 077
TOTAL		78 232		78 232	50 097	
Actif circulant	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	13 005		13 005	33 023
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	1 795		1 795	6 493
		Total II	98 047		98 047	94 238
		Frais d'émission des emprunts III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	151 883	38 847	113 035	113 199
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					5 705



Bilan Passif

Football Club de l'Ouest Tourangeau

Passif		Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	8 039	8 039
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	-3 617	-16 253	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 225	12 636
	Situation nette (sous-total)	11 647	4 422
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	2 139	8 226
	Provisions réglementées		
	Total I	13 787	12 648
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	36 131	48 912
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	1 000	5 500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 395	7 945
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	18 805	13 129
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 680	
	Autres dettes	606	1 012
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	23 630	24 050	
	Total IV	99 248	100 550
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	113 035	113 199
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

Football Club de l'Ouest Tourangeau

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	57 833	48 113
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	57 064	14 636
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	75 925	41 357
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	229 911	131 930
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	25 492	12 543
	Mécénats	218 490	44 107
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 164	53 023
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	1 102	276	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	678 986	345 989
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	32 098	10 972
	Variation de stocks	-20	-4 018
	Autres achats et charges externes (1)	256 363	187 010
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 916	1 890
	Salaires et traitements	331 950	121 274
	Charges sociales	44 697	12 381
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 381	8 680
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	4	59
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	677 391	338 250
1. Résultat d'exploitation (I-II)		1 594	7 739

Compte de résultat

Football Club de l'Ouest Tourangeau

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1	1
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	447	119
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	447	119
2. Résultat financier (III-IV)		-446	-117
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		1 148	7 621
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	362 6 087	160 6 467
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	6 449	6 627
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	372	1 612
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	372	1 612
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		6 077	5 014
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		685 437	352 618
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		678 212	339 982
EXCÉDENT OU DÉFICIT		7 225	12 636
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
30/06/2022

ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE L'OUEST
TOURANGEAU



1 Activité de l'association

Le Football Club de l'Ouest Tourangeau est issu de la fusion, en 2009, des clubs de l'US Ballan et du SC Savonnières.

L'Association a pour but de promouvoir la pratique et le développement du football.



2 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II				
	1 950	-	-	-	1 950
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	4 189	3 508	2 200	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	37 137	3 000	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	1 646	650	-	-
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	Total III	42 972	7 158	2 200	-
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	5 705	5 781	7 530	-
	Total IV	5 705	5 781	7 530	-
	Total général	50 627	12 939	9 730	-

3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 506	317	-	1 823
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	3 838	879	2 200	2 516
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	25 399	7 851	-	33 250
	Mat bur., Informatique, mobilier	924	335	-	1 259
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		39 160	9 064	2 200	37 025
Total général		31 666	9 381	2 200	38 647

3.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 506	317	-	-	-	1 823
Corporelles	30 160	9 064	-	2 200	-	37 025
TOTAL	31 666	9 381	-	2 200	38 647	38 647

3.2 Actif circulant

3.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	974		974
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises	4 039		4 039
TOTAL	5 013		5 013



3.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement ANC 2018-06.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

3.3.1 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

- 1) 7 225.58 € de résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 2) 0.00 € de résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultats pouvant être repris par un tiers financeur »

3.3.2 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)	3 617	
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- À l'exercice		
- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde	3 617	

3.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

3.4.1 Provisions

3.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Compte- tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés, cet engagement n'est pas significatif.

3.4.2 Précisions sur d'autres dettes

3.4.2.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »



3.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	55 444	55 444	
	Autres	22 788	22 788	
Charges constatées d'avance		1 796	1 796	
TOTAL		82 188	82 188	
Prêts Accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

Annexe aux comptes annuels

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	36 131	8 943	27 188	
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		1 000	1 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		14 395	14 395		
Dettes fiscales et sociales		18 805	18 805		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		4 680	4 680		
Autres dettes		607	607		
Produits constatés d'avance		23 630	23 630		
TOTAL		99 248	72 060	27 188	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 167
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	



3.6 Compte de résultat

3.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

3.6.2 Ventilation des concours publics et subventions d'exploitation

Concours publics : 129 457 €
Subventions : 100 454 €

3.6.3 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

L'organisation de l'association n'a pas permis de recenser sur l'exercice 2021/2022 les heures effectuées par les bénévoles.

3.6.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 640	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	2 640	

4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

4.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », il convient de signaler que les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

4.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	18	
Ouvriers		
TOTAL	19	